



Institut de Recherches
Economiques et Sociales

16 bd du Mont D'est
93192 Noisy-le-Grand

Noisy, le 15 septembre 2010

Objet: expérimentation des espaces de dialogue

Madame, Monsieur,

L'IRES est chargé d'accompagner la démarche actuelle d'amélioration des conditions de vie au travail à la DGFIP, selon un plan d'actions arrêté au niveau national avec les partenaires sociaux.

Dans ce plan d'action est prévue la mise en place "d'espaces de dialogue", dispositif qui propose aux agents et cadres de s'exprimer sur leurs conditions de vie au travail et d'envisager collectivement des initiatives. Il s'agit de:

- parler du travail et des conditions de vie au travail, pour repérer les difficultés rencontrées ;
- proposer des solutions pour améliorer l'organisation du travail, favoriser les collectifs et les relations de travail, le service rendu aux usagers.

Dans la perspective d'instaurer un tel dispositif sur l'ensemble de la DGFIP, il a été convenu de l'expérimenter dans 6 départements¹, pour certains services, sur la base du volontariat et selon trois formules :

- 1/ agents sans la présence du chef de service, mais suivi d'un retour à son intention.
- 2/ agents avec la présence du chef de service,
- 3/ cadres entre eux

Ainsi, de septembre à décembre 2010, à des dates qui vous seront communiquées à l'avance, l'IRES se rendra dans certains services de votre direction pour assurer la présentation et l'animation de ce dispositif, sur la base suivante :

- présentation de la démarche et de ses modalités précises d'organisation (15 minutes avant la première réunion de l'Espace de dialogue)

¹ Ces six départements sont : l'Eure, la Seine Saint Denis, la Nièvre, l'Hérault, le Morbihan, le Vaucluse, plus un bureau de l'Administration Centrale

- réunion en présence de l'IRES comme facilitateur, chargé de l'animation et de la rédaction d'un compte rendu
- dans la suite, planification d'une nouvelle réunion avec un facilitateur, la périodicité visée étant de une ou plus par trimestre.

Les partenaires sociaux, le médecin de prévention sont avertis de la démarche, de la tenue des réunions, et seront destinataires du compte rendu, afin de définir avec la direction les suites qui devront être apportées. Ces éléments seront analysés par l'IRES en vue d'un bilan national en fin d'année 2010.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien accorder à cette démarche nouvelle.

Très cordialement et à bientôt.

Bernard BRIERE
Directeur Adjoint de l'IRES

Etienne LECOMTE
Chercheur en Santé au Travail à l'IRES